



Ce document est cofinancé par
Le Fonds social européen dans le
cadre du PON « Emploi et Inclusion en
métropole » 2014-2020



Concertation nationale pour la construction du programme opérationnel national du FSE +

Document technique relatif aux 11 priorités thématiques du FSE+ dans les trois grands domaines de
la future programmation : emploi, formation professionnelle et inclusion sociale.

ANNEXE I – Les 11 priorités thématiques du FSE+

Au sein de l'objectif stratégique n°4 intitulé «une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux», énoncé à l'article 4 du projet de règlement portant dispositions communes, les 11 objectifs spécifiques du FSE+ sont listés à l'article 4 du projet de règlement FSE+ :

- 1) améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;
- 2) moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité;
- 3) promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé;
- 4) améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;
- 5) promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;
- 6) promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;
- 7) favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi;
- 8) promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms;
- 9) améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection



Ce document est cofinancé par
Le Fonds social européen dans le
cadre du PON « Emploi et Inclusion en
métropole » 2014-2020



UNION EUROPEENNE

sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée;

10) promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants;

11) lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.